# COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE**

#### Département de VAUCLUSE

## N°2024/DEC/036

Arrondissement de CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23.

#### Objet:

Réalisation d'un plan de plantation pour le projet de la rue du Mont-Ventoux à Camaret-sur-Aigues

Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat.

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours.

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la réalisation d'un plan de plantation pour le projet de la rue du Mont-Ventoux à Camaret-sur-Aigues.

## DECIDE

Article 1: de confier, à l'entreprise TAKT Paysage, sise 10 chemin de Cénizier à Chatuzange-le-Goubet (26300), la réalisation d'un plan de plantation pour le projet de la rue du Mont-Ventoux pour un montant de 4 760,00€ HT soit 5 712,00€ TTC. Une option de suivi de chantier est proposée pour un montant de 9 180,00€ HT soit 11 016,00€ TTC.

Article 2 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorier Principal de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Article 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Acte certifié exécutoire Dès sa réception en Préfecture le : -Et/ou sa publication le 1 1 AVR. 2024

Camaret-sur-Aigues, le 9 avril 2024

Philippe de BEAUREGARD Maire



